

Formulaire de versement des 13% de la taxe d'apprentissage 2020
 (Date limite de versement : 30 juin 2021)

Raison sociale :	
N° SIRET :	Code NAF :
Adresse :	CP : Ville :
Contact :	Fonction :
Tél :	Courriel :

Voir le schéma au verso pour le calcul du montant des 13% de la taxe d'apprentissage ainsi que le mode de paiement

Au bénéfice de l'établissement * : Lycée Professionnel des métiers Jean-Baptiste Colbert
 197 avenue des alliés
 76140 Petit Quevilly

Montant en lettres : Montant en chiffres :

*** Le lycée Jean-Baptiste Colbert est habilité à recevoir les 13% de la taxe d'apprentissage avec le code UAI 0760087G (art. 62241-5 du code du travail) et figure sur la liste préfectorale de région NORMANDIE 2020.**

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'entreprise

DIRECTION GÉNÉRALE DES
 FINANCES PUBLIQUES

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TRÉSOR PUBLIC

Titulaire du compte
 LYCEE COLBERT
 AGENT COMPT LYCEE LES BRUYERES

Domiciliation TPROUEN

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
10071	76000	00001001064	27

IBAN : FR76 1007 1760 0000 0010 0106 427
 BIC : TRPUFRP1

Cadre réservé au destinataire du RIB

GEPRV, N° 1,2 - 1/07/2012



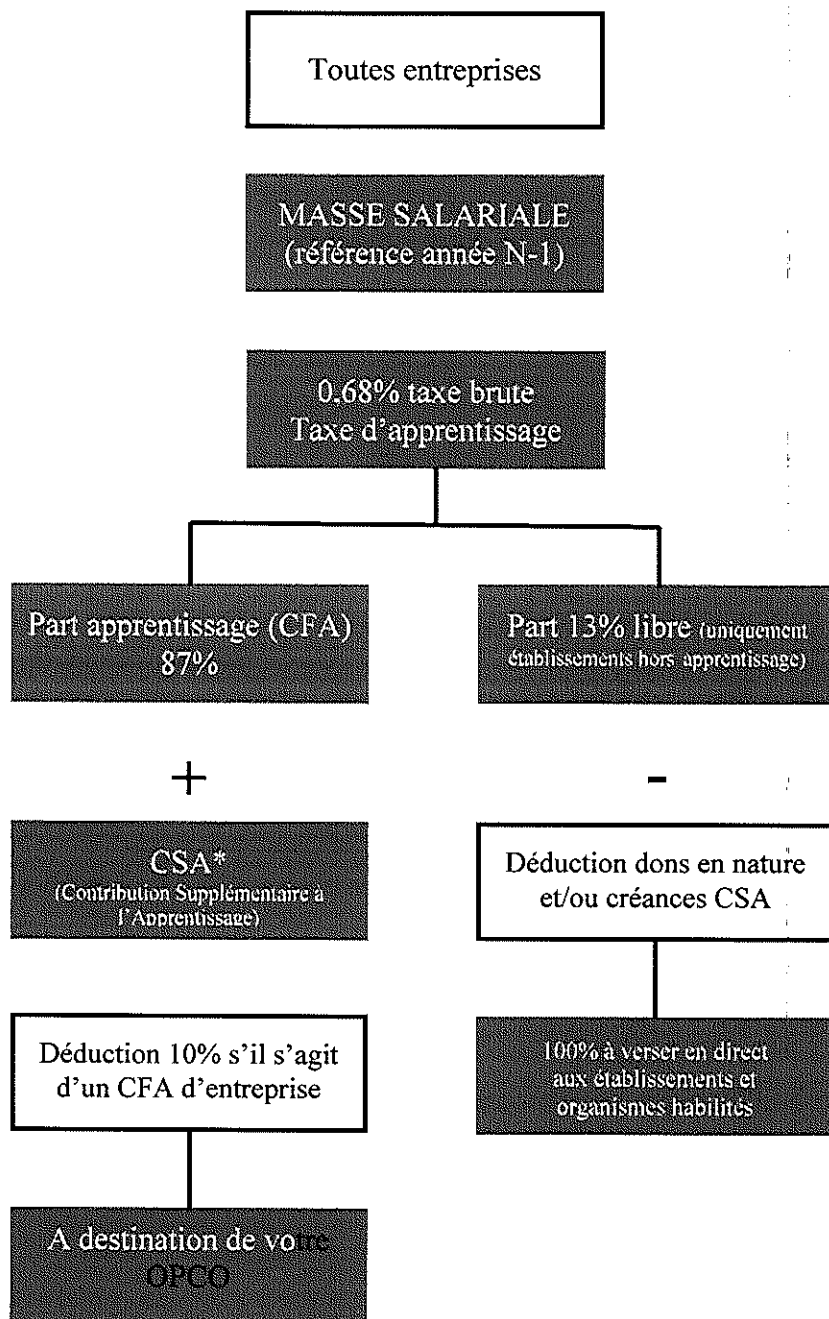
RELEVÉ DE COMPTE

DRFIP HTE-NORMANDIE SEINE-MAR.
 QUAI JEAN MOULIN
 76037 ROUEN CEDEX 1

LYCEE COLBERT
 AGENT COMPT LYCEE LES BRUYERES
 67 AVENUE DES CANADIENS
 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Le nouveau barème, appelé **solde de la taxe d'apprentissage**, correspond à 13% de la taxe d'apprentissage. Dorénavant, cette part doit être versée aux établissements scolaires habilités que vous souhaitez soutenir.

SCHEMA DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



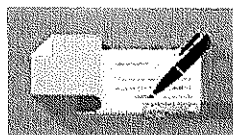
Pour déterminer votre part :

1. **Calculer votre masse salariale 2020 afin de déterminer le montant du « solde de la taxe d'apprentissage ».**
2. **Vérifiez l'habilitation des établissements éligibles sur la liste préfectorale.**
3. **Versez le montant du « solde de la taxe d'apprentissage » aux établissements habilités de votre choix.**

Votre versement doit nous Parvenir entre le 1^{ER} janvier et le 30 juin 2021. A réception, nous vous adresserons un reçu avec le montant et la date de versement.

* Les entreprises de 250 salariés et plus qui n'atteignent pas 5% de leur effectif en contrats favorisant l'insertion sont redevables de la CSA.

Comment verser au lycée Jean-Baptiste Colbert :



Par chèque à l'ordre de :
 Agent comptable du LP Colbert
 Lycée des métiers JB Colbert
 197 avenue des alliés
 76140 Petit Quevilly



Par virement :

IBAN / BIC voir au recto